



Ville d'Orange

Service Communication

Communiqué de Presse
Ville d'Orange
16 octobre 2017

SECHERESSE/REHYDRATATION DES SOLS

Les Orangeois concernés par la sécheresse des sols entraînant des fissures de leur(s) habitation(s), sont priés de se faire connaître en Mairie :

Service Juridique/Assurances – 1^{er} étage

assurances@ville-orange.fr

04 90 51 42 23

Une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre du phénomène sécheresse et réhydratation des sols pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017, sera transmise en Préfecture début 2018.

Bien cordialement,

Le service communication
Ville d'Orange